



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **VINGT TROIS SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 17 septembre 2021.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme SECQUES, Mme COUSIN, M. BOUYROUX, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, Mme PETAS, M. MAISONNAVE, M. DUCASSE, Mme DELMAS, Mme PHILIP, Mme MONTEIL MACARD, M. DEISS, Mme PAMIES, M. CHAUTEAU

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

M. BUSSE à Mme DELEPINE
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme TILLEUL à Mme JECKEL
M. MURET à Mme DELMAS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DELFAUD

Rapporteur : M. DAVET

DEL2021-09-430

**CONTRIBUTION DES COMMUNES AU FINANCEMENT
DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières

Mes chers collègues,

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Je vous propose, mes chers collègues, en raison de l'ensemble de ces développements de bien vouloir :

- **APPROUVER** la motion de la Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021,
- **EXIGER** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF,
- **DEMANDER** une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Abstentions : M. DEISS – Mme PAMIES

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Rapporteur : M. DUFALLY

DEL2021-09-431

**ACCEPTATION D'UN DON POUR LA CONSTRUCTION
DE DEUX COURTS DE TENNIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2242-1 ;

Mes chers collègues,

Considérant que Monsieur MALLEVRE, Président du Tennis Club de Cazaux, dans un courrier en date du 08 avril 2021, a proposé à la Ville un don de soixante-dix mille euros, à la condition que la Ville réalise la construction de deux courts de tennis en béton poreux sur le site du Clavier à Cazaux ;

Considérant qu'il s'agit d'un don grevé de conditions et de charges dont l'acceptation relève de la compétence du Conseil Municipal ;

Considérant que les travaux sollicités pour la construction de ces deux courts de tennis sont prévus au programme des travaux, pour un montant estimé de 100 000€ TTC ;

Considérant que les crédits budgétaires pour ce projet seront sollicités dans le cadre du budget pour l'année 2022 ;

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 16 septembre 2021 de bien vouloir :

- ACCEPTER le don de 70 000 € (soixante-dix mille euros) du Club de Tennis de Cazaux aux conditions susmentionnées,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

